

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1088

présenté par
Mme Morel

à l'amendement n° 1043 de Mme Riotton

APRÈS L'ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à ladite personne »

les mots :

« au fournisseur ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la personne mentionnée »

les mots :

« le fournisseur mentionné ».

III. – En conséquence, au même alinéa 7, substituer au mot :

« elle »

le mot :

« il ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer aux mots :

« la personne mentionnée »

les mots :

« le fournisseur mentionné ».

V. – En conséquence, au même alinéa 9, substituer au mot :

« elle »

le mot :

« il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.